

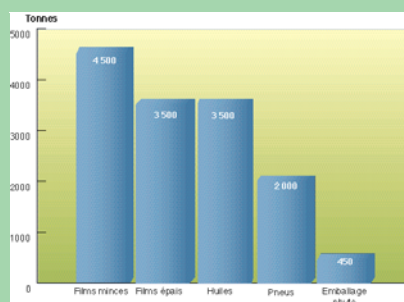
Le programme régional de gestion des déchets exogènes agricoles.

L'ensemble de la profession agricole bretonne s'est fédéré au sein d'une association "Verte Armorique" pour la mise en place d'un programme régional de gestion des déchets exogènes agricoles (DEA). Ce programme est aujourd'hui opérationnel.

Qu'est-ce que les DEA ?

Pour suivre l'évolution des techniques culturales, les agriculteurs bretons utilisent de nombreux matériaux qui, après utilisation, entrent dans la catégorie des déchets exogènes agricoles. C'est le cas, en cultures maraîchères et horticoles des films plastiques de paillage et de serre. (encadré 1).

Ces DEA présentent la particularité d'être présents en qualité relativement faible, comparés aux déchets ménagers et industriels, et de manière très diffuse. Ceci explique que leur récupération ne s'inscrit pas ou



Gisement en tonnes des principaux DEA en Bretagne. (source Verte Armorique 1995)

peu, pour l'instant, dans des filières d'élimination/valorisation fiables et pérennes.

La mobilisation de la profession

Compte tenu du contexte et de l'évolution de la réglementation, une mobilisation urgente des professionnels est nécessaire pour rechercher des solutions efficaces, et ceci au-delà des exigences réglementaires (encadré 2).

1. Exemples de déchets exogènes agricoles

- les plastiques (films, sacs, bidons, emballages, ficelles, clips...),
- les produits phytosanitaires non utilisés,
- les déchets d'activité de soins vétérinaires,
- les huiles agricoles usagées,
- les pneus...



Les surfaces de paillage plastique représentent un volume important de déchets exogènes agricoles.

2. Quelques rappels réglementaires

- L'agriculteur est responsable de l'élimination correcte de ses déchets.
- L'enfouissement et le brûlage sont interdits.
- Les déchetteries peuvent accepter ou refuser les déchets des professionnels, donc des agriculteurs.
- A compter du 1er juillet 2002, des décharges seront réservées aux déchets ultimes, c'est à dire non valorisables autrement.



La profession agricole bretonne a décidé de jouer un rôle moteur dans l'élimination de ses déchets, contribuant ainsi à positiver son image. Des initiatives ont vu le jour, mais de manière locale et ponctuelle

Pour soutenir ces initiatives, pour coordonner et pérenniser ces actions, la profession agricole a créé l'association "Verte Armorique", pour jouer le rôle d'interface entre les porteurs de projets et les partenaires financiers (**encadré 3**).

Le PRGDEA

Grâce à l'implication de nombreux partenaires financiers (Ademe Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil général du Finistère, Conseil général d'Ille et Vilaine, Conseil général du Morbihan et Union Européenne), le Programme Régional de Gestion des Déchets Exogènes Agricoles est aujourd'hui opérationnel.

3 types d'actions sont maintenant susceptibles d'être soutenues, au niveau de l'expérimentation, du pré-développement et du développement de filières pérennes de gestion de ces déchets (**encadré 4**).



3. Verte Armorique

Cette association loi de 1901 regroupe :

- les Chambres d'Agriculture,
- les FRSEA et les FDSEA,
- le CRJA et les CDJA,
- la FRCUMA,
- la CCAOF (coopératives de l'Ouest),
- l'Unilouest (industries laitières de l'Ouest),
- l'UGPVB (union des groupements de producteurs de viande),
- le CERAFEL,
- les groupes privés "volailles".

4. Types d'actions éligibles

- **Expérimentation.**
 - Etude de marché.
 - Etude de gisement complémentaire.
 - Etude d'opportunité.
- **Pré-développement.**
 - Test de logistique de collecte.
 - Etude de faisabilité.
 - Validation d'organisation ou d'investissements.
 - Opération pilote.
- **Développement.**
 - Développement de filières de valorisation.



Livraison de paillage échalotes. Le problème essentiel : les salissures.



Collecte d'emballages vides de produits phytosanitaires.

Contact :

Pour tout renseignement sur les DEA et le PRGDEA
VERTE ARMORIQUE / Catherine BARJONET
Maison de l'Agriculture
ZAC Atalante Champeaux - RP Maurice Le Lannou
CS 74223 - 35042 RENNES CEDEX
Tel : 02.23.48.27.90 - Fax. 02.23.48.27.48



2 exemples : les films plastiques agricoles et les emballages vides de produits phytosanitaires.

Dans le cadre du PRGDEA, Verte Armorique a entrepris une réactualisation du gisement en Bretagne, estimé en 1995 à 4 500 T pour les films minces (films d'enrubannage, films de paillage...) et entre 3 200 et 4 200 T pour les films épais (bâches d'ensilage, couverture de tunnels...).

Les films agricoles usagés sont des déchets relativement spécifiques au milieu agricole, avec un fort pouvoir calorifique et un taux de souillure important (~30 % pour les films épais et ≥ 70% pour les films minces) ce qui rend difficile leur valorisation et élimination. Pour trouver des solutions à la gestion de ces déchets, deux types d'approches peuvent être étudiées :

- Peut-on limiter leur utilisation en agriculture ?
- Peut-on utiliser des biomatériaux (c'est à dire biodégradables) ? (**encadré 5**)
- Vers quelle unité de traitement se tourner pour la valorisation des films ?

Les problèmes de valorisation

Les essais de valorisation énergétique par incinération n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants.

La valorisation matière (recyclage) est effective dans 2 entreprises, mais les coûts de transports et les coûts de traitement restent élevés pour un rendement fluctuant (**encadré 6**)

De nouveaux systèmes de valorisation des films agricoles usagés restent à étudier : unités d'incinération de plastiques (dont les films agricoles usagés) spécifique ou unités d'incinération individuelles, qui permettraient d'optimiser la valorisation énergétique (en complément à d'autres types déchets agricoles ou non). Des études d'opportunité et de faisabilité sont à mener.

L'optimisation du ramassage et de la collecte

Quelque soit le type de valorisation choisie, il est tout

5. La réflexion sur les biomatériaux

L'utilisation de biomatériaux se heurte à 2 freins :

- la diversité des facteurs (cultures, climat, sol...) devant être pris en compte pour la validation d'un film,
- l'absence de normes de biodégradabilité.

Un cahier des charges est en réflexion et un projet est en cours de discussion avec la Station Horticole de Bretagne Sud.

6. Les problèmes de la valorisation

- 1- L'incinération des films agricoles usagés nécessite un pré-traitement comme le broyage et le mélange avec d'autres déchets et pose des problèmes techniques avec fonte et explosion des fours OM ...
- 2- Deux entreprises traitent actuellement les films agricoles usagés. La Sopave (12-Viviez) et AGR Recyclage («APRIM», 44- Landemont) bénéficient de techniques de pré-traitement et de traitement adaptées et expérimentées : les films sont nettoyés, broyés et transformés en granulats qui peuvent servir à la fabrication de sacs poubelle.

7. Les projets soutenus par le PRGDEA

- 1- Afin de réduire le taux de souillure et faciliter le travail de ramassage des films de paillage des échalotes, la FDCUMA du Finistère lance un projet pour concevoir et adapter ses machines de ramassage.
- 2- Pour optimiser le transport et la manutention des films épais, la Chambre d'Agriculture du Morbihan mène une expérimentation sur les techniques de conditionnement de bâches d'ensilage usagées.



d'abord nécessaire d'adapter les techniques de ramassage et de collecte des films agricoles usagés pour limiter les coûts et optimiser leur utilisation.

Dans ce but, le PRGDEA apporte son soutien à deux projets concernant les films de paillage des échalotes et les bâches d'ensilage usagées.

La pérennisation de la filière

Pour pérenniser la filière spécifique pour les films agricoles usagés, un projet de décret sur la répartition des coûts et des responsabilités, est actuellement en cours d'élaboration (encadré 8).

S'il définit les responsabilités de chaque acteur de la filière, il n'enlève pas la nécessité pour la profession agricole d'optimiser les conditions de ramassages des films agricoles usagés et de mettre en place des organisations de collecte adaptées et efficaces, comme le montre l'opération "Recyclon" menée par la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine (encadré 9).

La problématique des emballages de produits phytosanitaires.

D'après l'étude Verte Armorique faite en 1995, le gisement d'EVPP en Bretagne s'élèverait à 450 T (en cours de réactualisation). Compte tenu de l'évolution de la réglementation européenne et des risques liés à un rinçage approximatif et à la migration des pesticides, les emballages vides de produits phytosanitaires sont considérés comme des Déchets Dangereux

Leur rinçage est nécessaire pour qu'ils ne soient pas soumis à la législation liée au transport de matières dangereuses (ADR) et leur valorisation doit être faite dans des installations classées et autorisées pour la protection de l'environnement.

Comme pour les films, deux types d'approches sont possibles : réduire la production d'emballages (consigne, matériaux hydrosolubles...) et/ou recycler ces emballages.

Mais le problème majeur d'une filière d'élimination reste celui de la collecte et du transport des emballages vides. L'Union Nationale des Industries de la Protection des Plantes (UIPP) propose le prélèvement d'une contribution auprès des fabricants de produits phytosanitaires. Mais cela ne résoud pas le problème de la pré-collecte qui reste à la charge des agriculteurs (encadré 10). Un premier projet est soutenu par le PRGDEA : celui des GVA Rochefort en Terre et Questembert qui testent le lieu de la déchetterie comme lieu de pré-collecte des emballages vides de produits phytosanitaires.

8. Projet de décret spécifique pour les films agricoles

Les principales orientations sont :

- **La responsabilité financière des producteurs de films** pour le transport et l'élimination.
- **La nécessité pour le distributeur** de collecter ou de faire collecter les films usagés.
- **La nécessité pour les agriculteurs** d'assurer la pré-collecte de ses films usagés jusqu'à un point de collecte défini.

publication et entrée en application début 2000, application totale arrêtée au 1^{er} juillet 2002.

9. L'opération Recyclon

La Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine met en place et valide des organisations et des points de collecte des bâches d'ensilage sur son département.

Ce projet est basé sur

- **l'apport volontaire des agriculteurs** (d'autres réflexions restant à mener : porte à porte, plate-forme...)
- **une collecte de qualité** (séparation des différents types de films selon leur composition PVC, PE, PP et leur couleur)

10. Pré-collecte et transports des emballages vides de produits phytosanitaires

Beaucoup de questions qui peuvent aboutir à des projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PRGDEA :

- **Quels réseaux de proximité seraient les mieux adaptés ?**
- **Comment réduire les coûts (broyage, compactage des bidons...)?**
- **Comment adapter les pulvérisateurs pour un bon rinçage des bidons ?**
- **L'utilisation de bidons consignés est-elle envisageable ?**